

ASSISTANCE À L'ÉTRANGER

Principe

Ce service garantit votre mobilité en cas de panne ou d'accident à l'étranger en vous fournissant une assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour une réparation provisoire, une réparation définitive ou une voiture de remplacement temporaire, ainsi que les éventuels frais de rapatriement, de stationnement, de nuitée, etc.

Champ d'application territorial

La couverture est valable dans tous les pays européens couverts par la carte d'assurance, à l'exception de la Belgique et du Royaume-Uni.
carte d'assurance, à l'exception de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Contenu de la couverture

La couverture prévoit un service de dépannage 24 heures sur 24, sans limite de kilométrage, sur la voie publique ou au domicile du conducteur.
la voie publique ou le lieu de résidence du conducteur.

Par panne, on entend toute immobilisation soudaine et imprévue du véhicule en raison d'une panne mécanique ou électrique, y compris les pneus crevés, un mauvais ravitaillement en carburant, une panne sèche, une voiture verrouillée ou des clés perdues. Un accident, un vol ou une tentative de vol, un bris de glace, un acte de vandalisme et un incendie ne sont pas considérés comme des pannes.

Sont toutefois exclus de la garantie les travaux de grutage et de sauvetage, les dommages consécutifs à des compétitions, les marchandises transportées (biens et animaux).

La masse maximale autorisée (MMT) des véhicules est limitée à 3,5 tonnes. Dans le cas d'un MTM plus élevé, la couverture de cette garantie s'éteint et les coûts sont entièrement à la charge du locataire. Les remorques et les caravanes sont également couvertes, à condition qu'elles soient tractées par le véhicule notifié au moment de l'immobilisation et que la MTM de l'ensemble ne dépasse pas 3,5 tonnes.

- Garantie du véhicule

La garantie couvre

- Les frais de remorquage et/ou de remorquage local vers un garage agréé ou désigné par la société de leasing, jusqu'à un maximum de 500 km.

La garantie couvre : les frais de dépôt et/ou de remorquage local vers un garage reconnu ou désigné par la société de leasing, jusqu'à un maximum de 500,00 EUR.

- Frais de stockage en attendant le rapatriement, jusqu'à un maximum de 10 jours civils, jusqu'à un maximum de 100,00 EUR.

maximum de 100,00 EUR.

- Rapatriement du véhicule, y compris la remorque ou la caravane (dans la mesure où elle était été remorqué par le véhicule connecté au moment de l'immobilisation.

et l'ensemble MTM ne dépasse pas 3,5 tonnes), si le véhicule ne peut pas être réparé dans un délai de 3 jours calendaires ou si le coût de la réparation est supérieur à 1 000 euros.

700.00 EUR.

Van Mossel Autolease NV/SA Noordersingel 19 | 2140 Antwerpen/Anvers | T: +32 3 544 29 05

IBAN: BE53 0018 7405 5053 | BIC: GEBABEBB | BTW/TVA: BE0737937396 | RPR Antwerpen/RPM Anvers | E: autolease@vanmossel.be | I: www.vanmosselautolease.be
Van Mossel Autolease is een onderneming van International Car Lease Holding/ Van Mossel Autolease est une entreprise d'International Car Lease Holding.

Van Mossel AUTOLEASE

- Garantie pour les passagers indemnes

La garantie couvre :

- Assistance sur place, avec un budget maximum de 750,00 EUR pour :
 - o OU les frais d'hébergement sur la base d'une chambre + petit-déjeuner (max. 75,00 EUR / per chambre / par nuit, maximum 3 jours civils)
 - o OU voiture de location (frais d'enlèvement inclus) de catégorie A/B1 pour :
Poursuivre le voyage jusqu'à la destination finale, ou
Pour une utilisation locale
 - o Y compris les frais de taxi

- Rapatriement de personnes (illimité) via :
 - o OU par train 1ère classe (y compris le taxi)
 - o OU par avion (si la distance > 1 000 km) (y compris le taxi)
 - o OU en voiture de location (frais de restitution inclus) jusqu'à concurrence du prix de revient d'une
 - o le rapatriement par les transports publics (y compris le taxi).

Notification de l'immobilisation

Après notification de l'immobilisation du véhicule, le service de dépannage envoie un technicien sur place pour rendre le véhicule prêt à être utilisé. S'il n'est pas possible de réparer le véhicule sur place, il sera remorqué. S'il n'est pas possible de réparer le véhicule sur place, il sera remorqué vers un garage approuvé ou désigné par la société de leasing.

désigné par la société de crédit-bail.

Si le dépannage a été désigné par le service de dépannage avec lequel la société de leasing travaille, les frais de remorquage sont à la charge du conducteur.

la société de leasing, les coûts seront réglés directement avec la société de leasing. Si le service de dépannage est assuré par le conducteur ou un autre chauffeur ou d'autres services (par exemple, en France), le remboursement sera effectué après coup.

- Le véhicule peut être réparé dans un délai de trois jours civils et les coûts sont inférieurs à 700,00 EUR et/ou il existe un accord de réparation de la société de leasing :

Si la réparation peut être effectuée le jour même de la panne, le service de dépannage n'interviendra que pour le dépannage local et le remorquage. Si les réparations ne peuvent pas être effectuées le jour même de la panne, une assistance est fournie aux personnes dépendant de la en fonction des circonstances :

VOYAGE ALLER	LE CLIENT EST A DESTINATION ET LA VOITURE EST REPARABLE AVANT LA FIN PREVUE DE SON SEJOUR	LE CLIENT EST A DESTINATION ET LA VOITURE N'EST PAS REPARABLE AVANT LA FIN PREVUE DE SON SEJOUR <i>OU</i> LE CLIENT EST DEJA SUR LE CHEMIN DU RETOUR
Le client choisit: SOIT	Le client peut bénéficier,	Le client choisit:

Van Mossel Autolease NV/SA Noordersingel 19 | 2140 Antwerpen/Anvers | T: +32 3 544 29 05

IBAN: BE53 0018 7405 5053 | BIC: GEBABEBB | BTW/TVA: BE0737937396 | RPR Antwerpen/RPM Anvers | E: autolease@vanmossel.be | I: www.vanmosselautolease.be
Van Mossel Autolease is een onderneming van International Car Lease Holding/ Van Mossel Autolease est une entreprise d'International Car Lease Holding.

Van Mossel AUTOLEASE

<p><u>d'attendre la fin des réparations:</u> remboursement des frais de nuitée (chambre + petit déjeuner) pendant la durée des réparations. (max. € 75/par chambre/pn , max. 3 nuits – avec un total de € 750 max., taxi compris)</p> <p>SOIT</p> <p><u>de ne pas attendre la fin des réparations (budget max. € 750):</u> voiture de location de cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) afin de poursuivre son voyage, de rallier sa destination finale et de récupérer le véhicule réparé lors du voyage retour.</p> <p>Si la voiture n'est pas récupérée par le client, la durée de mise à disposition d'une voiture de location est limitée à 5 jours (drop charges et frais de taxi compris) et VAB se charge de récupérer le véhicule réparé.</p>	<p><u>s'il le souhaite:</u></p> <p>d'une voiture de location sur place de cat. A/B pendant la durée des réparations. (max. 5 jours - max. € 750)</p>	<p>SOIT</p> <p><u>d'attendre la fin des réparations:</u> remboursement des frais de nuitée (chambre + petit déjeuner) pendant la durée des réparations. (max. € 75/par chambre/pn, max. 3 nuits – avec un total de € 750 max., taxi compris)</p> <p>SOIT</p> <p><u>de ne pas attendre la fin des réparations:</u> ET voyage retour Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance >1000 km) SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET VAB rapatrie le véhicule réparé ET VAB fournit 1 titre de transport pour 1 personne lui permettant d'aller récupérer le véhicule réparé ET Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>
---	--	--

¹ catégorie de véhicule de remplacement selon la classification Federauto - correspond à la classe maximale Compact (ECMR) à l'étranger

Le véhicule ne peut être réparé dans les trois jours ouvrables

Le service de dépannage organise le rapatriement du véhicule et de la remorque.
(à condition qu'il ait été remorqué par le véhicule connecté au moment de l'immobilisation et que l'ensemble ne dépasse pas 3,5 tonnes)
véhicule au moment de l'immobilisation et que l'ensemble ne dépasse pas la MTM de 3,5 tonnes),

Van Mossel Autolease NV/SA Noordersingel 19 | 2140 Antwerpen/Anvers | T: +32 3 544 29 05

IBAN: BE53 0018 7405 5053 | BIC: GEBABEBB | BTW/TVA: BE0737937396 | RPR Antwerpen/RPM Anvers | E: autolease@vanmossel.be | I: www.vanmosselautolease.be
Van Mossel Autolease is een onderneming van International Car Lease Holding/ Van Mossel Autolease est une entreprise d'International Car Lease Holding.

Van Mossel AUTOLEASE

L'assistance est fournie aux personnes en fonction des circonstances :

VOYAGE ALLER	LE CLIENT EST A DESTINATION	VOYAGE RETOUR
<p>Le client choisit:</p> <p>SOIT Voiture de location cat. A/B afin de poursuivre son voyage (max. 5 jours, max € 750, drop charges et frais de taxi compris)</p> <p>SOIT rapatriement au Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance > 1000 km) SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>	<p>Le client choisit:</p> <p>SOIT Voiture de location sur place cat. A/B (max. 5 jours - max. € 750)</p> <p>SOIT rapatriement au Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance > 1000 km) SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>	<p>Voyage retour au Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance > 1000 km) SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>

Vol du véhicule

Le service de dépannage organise le rapatriement du véhicule si celui-ci est retrouvé dans un délai de 3 mois.

L'assistance est fournie aux personnes en fonction des circonstances :

VOYAGE ALLER	LE CLIENT EST A DESTINATION	VOYAGE RETOUR
<p>Le client choisit:</p> <p>SOIT Voiture de location cat. A/B afin de poursuivre son voyage</p>	<p>Le client choisit:</p> <p>SOIT Voiture de location cat. A/B (max. 5 jours – max. € 750)</p>	<p>Voyage retour au Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance > 1000 km)</p>

Van Mossel Autolease NV/SA Noordersingel 19 | 2140 Antwerpen/Anvers | T: +32 3 544 29 05

IBAN: BE53 0018 7405 5053 | BIC: GEBABEBB | BTW/TVA: BE0737937396 | RPR Antwerpen/RPM Anvers | E: autolease@vanmossel.be | I: www.vanmosselautolease.be
Van Mossel Autolease is een onderneming van International Car Lease Holding/ Van Mossel Autolease est une entreprise d'International Car Lease Holding.

Van Mossel AUTOLEASE

<p>(max. 5 jours - max. € 750, drop charges et frais de taxi compris)</p> <p>SOIT</p> <p>rapatriement au Belux</p> <p>SOIT en train 1^{ère} classe</p> <p>SOIT en avion (si distance > 1000 km)</p> <p>SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET</p> <p>Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>	<p>SOIT</p> <p>rapatriement au Belux</p> <p>SOIT en train 1^{ère} classe</p> <p>SOIT en avion (si distance > 1000 km)</p> <p>SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET</p> <p>Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>	<p>SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET</p> <p>Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>
--	--	---

Remarques générales

- La responsabilité du suivi des réparations au garage et l'éventuel octroi de numéros d'accord pour la réparation incombe à la société de leasing.
- Tous les frais engagés doivent être justifiés par des factures ou des notes de frais originales.
- Le choix du moyen de transport appartient toujours au prestataire d'assistance, sur base des horaires, des possibilités et du lieu où le voyage a été interrompu.
- Une combinaison de ces points en fonction des circonstances n'est possible qu'avec l'accord explicite du prestataire d'assistance.
- Les frais de gardiennage sont pris en charge jusqu'à € 125 durant max. 10 jours.
- Assistance juridique : VAB avance les honoraires d'un avocat jusqu'à € 1250.
- VAB avance la caution jusqu'à € 12.500.

Van Mossel Autolease s'efforce de garantir l'exactitude, l'actualité et l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, et se réserve donc le droit de modifier le contenu ou la présentation de ce document à tout moment et sans préavis. Les énumérations figurant dans ce document sont données à titre d'exemple et ne sont pas exhaustives.

Van Mossel Autolease NV/SA Noordersingel 19 | 2140 Antwerpen/Anvers | T: +32 3 544 29 05

IBAN: BE53 0018 7405 5053 | BIC: GEBABEBB | BTW/TVA: BE0737937396 | RPR Antwerpen/RPM Anvers | E: autolease@vanmossel.be | I: www.vanmosselautolease.be
 Van Mossel Autolease is een onderneming van International Car Lease Holding/ Van Mossel Autolease est une entreprise d'International Car Lease Holding.

Van Mossel AUTOLEASE